

Fiche de Données de Sécurité

Nu-Tag



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:8
Date de version:29/05/2023
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | | |
|----------------------------|---|---|
| Nom du produit | : | Nu-Tag |
| N° d'article (utilisateur) | : | 10421 / 10447 / 10573 / 10575 / 10576 / 10577 / 10704 / 11042 |
| Numéro UFI | : | A68M-W3SF-J00H-W5QA |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Utilisations identifiées | : | Enleveur de graffiti pour surfaces dures et lisses |
| Utilisations contre indiquées | : | Aucune donnée disponible. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|-------------|---|---|
| Fournisseur | : | Nom: InnuScience Deutschland GmbH Rue: Gleiwitzer Straße 5b Code postal/Ville: 55131 Mainz Pays: Allemagne Téléphone: +49 0 6131 6964340 Fax: +49 0 6131 6964342 Site web: https://innuscience.com/de/ Email: info.de@innuscience.com |
|-------------|---|---|

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

| Classification | Mentions de danger (H) | |
|----------------|------------------------|---|
| Eye Irrit. 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

| | |
|--------------------------------------|--|
| Pictogrammes de danger | |
| Mention d'avertissement | Attention |
| Identificateurs du produit | - |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux |
| Informations supplémentaires sur les | EUH208 - Contient <mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2- |

| | |
|------------------------------|--|
| dangers (UE) | méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)>. Peut produire une réaction allergique. |
| Mises en garde - Généralités | - |
| Mises en garde - Prévention | P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection des yeux |
| Mises en garde - Réponse | P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| Mises en garde - Stockage | - |
| Mises en garde - Élimination | - |

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

| Substance | C (%) | Classification de la substance pure | Limites de concentration spécifiques | Note |
|---|-----------------|-------------------------------------|--------------------------------------|------|
| Soybean oil, Me ester N° CAS:67784-80-9 N° EC:267-055-2 N° INDEX: N° REACH: | 15.0% ≤C≤ 20.0% | Eye Irrit. 2: H319 | - | - |

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). |
| En cas d'inhalation | : | Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. |
| Après contact avec la peau | : | Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| En cas d'ingestion | : | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| Protection des sauveteurs | : | Premiers secours : faites attention à l'autoprotection. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------|
| Notes pour le médecin | : | Traitement symptomatique. |
|-----------------------|---|---------------------------|

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO ₂) Eau |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Pas de données disponibles. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle



| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux et du visage | : | Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes conforme à la norme européenne EN 166 |
| Protection de la peau | : | Protection des mains: Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. |
| Protection respiratoire | : | Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire. |

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|----------------|
| Etat physique : | Liquide |
| Couleur : | Incolore |
| Odeur : | Inodore |
| Seuil olfactif : | Non applicable |

| | |
|---|---|
| Point de fusion/point de congélation : | 0°C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | 95 - 100°C |
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Le mélange n'est pas inflammable |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion : | Le mélange n'est pas inflammable |
| Point d'éclair : | >93°C |
| Température d'auto-inflammation : | Non disponible |
| Température de décomposition : | Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| pH : | 7.0 - 7.5 |
| Viscosité cinématique: | < 10 cSt |
| Solubilité : | Facilement soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log): | Non disponible |
| Pression de vapeur : | Non disponible |
| Densité relative : | 0.93 - 0.96 |
| Densité de vapeur relative : | Non disponible |
| Taux d'évaporation : | Non disponible |
| Propriétés explosives : | Non explosif |
| Propriétés comburantes : | Non oxydant |
| Solubilité dans d'autres solvants : | Non disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------|--------|
| Contenu en COV : | 22.72% |
|------------------|--------|

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.
La couleur du produit peut changer avec le temps, mais sans impact sur sa performance.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

| | | |
|------------|---|----------------------------|
| Espèce | : | Rat |
| Sexe | : | Pas de données disponibles |
| Directives | : | Formule d'additivité |

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|----------------|-----------|---|-------------------------|
| DL50 calculée: | > | 5000 | mg/kg de poids corporel |
| Conclusion | : | Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale. | |

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

| | | |
|------------|---|----------------------------|
| Espèce | : | Rat |
| Sexe | : | Pas de données disponibles |
| Directives | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|------------|-----------|--|-------------------------|
| DL50: | = | 5000 - 15000 | mg/kg de poids corporel |
| Conclusion | : | La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale. | |

Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| Espèce | : | Rat |
| Sexe | : | Pas de données disponibles |
| Directives | : | Formule d'additivité |
| Durée d'exposition/valeur | : | Pas de données disponibles |
| Durée d'exposition/unité | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|----------------|-----------|---|-------------------------|
| DL50 calculée: | > | 5000 | mg/kg de poids corporel |
| Conclusion | : | Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée. | |

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| Espèce | : | lapin |
| Sexe | : | Pas de données disponibles |
| Directives | : | Pas de données disponibles |
| Durée d'exposition/valeur | : | Pas de données disponibles |
| Durée d'exposition/unité | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|------------|-----------|--|-------------------------|
| DL50: | = | 2000 - 20000 | mg/kg de poids corporel |
| Conclusion | : | La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée. | |

Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

Pas de données disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

La substance n'est pas classée irritante pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange

Le mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé. Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

La substance n'est pas classée sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérigènes.

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

La substance n'induit pas d'effets cancérigènes.

Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances**Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)**

La substance n'a pas été considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)**

La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)**

La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)**

La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique court terme****Données sur le mélange**

| | | |
|-------------------|---|----------------------------|
| Animaux/Catégorie | : | Poisson |
| Espèce | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test | : | Pas de données disponibles |
| Unité | : | Pas de données disponibles |
| Directives | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
|-----------|--------|-------|

| | | |
|----------------|--|------|
| CL50 calculée: | > 100 | mg/L |
| Remarques | : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | |

Substances

Soybean oil, Me ester (CAS: 67784-80-9)

| | | |
|-------------------|---|----------------------------|
| Animaux/Catégorie | : | Poisson |
| Espèce | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test | : | 96 |
| Unité | : | heure |
| Directives | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50: | > 1000 | mg/L |

| | | |
|-------------------|---|----------------------------|
| Animaux/Catégorie | : | Crustacés |
| Espèce | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test | : | 48 |
| Unité | : | heure |
| Directives | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|---|-------|
| CE50 | 800 - 5243 | mg/L |
| Remarques | : La substance n'est pas classée selon le règlement de référence. | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :Dipropylene glycol methyl ether, dipropylene glycol n-butyl ether, methyl soyate.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------------|------------|
| Date de création : | 21/03/2016 |
| Date de version : | 29/05/2023 |
| Date d'impression : | 29/05/2023 |

16.1. Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | | |
|------|--------------|---|
| H319 | Eye Irrit. 2 | Provoque une sévère irritation des yeux |
|------|--------------|---|

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.